

# LES INCENDIES À LA FERME

## La prévention

*je la cultive*



## Trois règles d'or à observer

- 1** *Chacun son métier!*  
Ne vous improvisez pas électricien. Faites toujours appel à un maître électricien pour vos travaux électriques.
- 2** *Soyez toujours vigilant!*  
Nettoyez et inspectez régulièrement vos installations électriques et faites remplacer rapidement tout élément défectueux ou détérioré.
- 3** *Ce qui est temporaire n'est pas permanent!*  
N'utilisez jamais en permanence des appareils ou des accessoires électriques conçus pour un usage temporaire.

Sécurité publique  
Québec

Avec la participation de :  
• Ministère de l'Agriculture,  
des Pêcheries et de l'Alimentation

UPA  
L'Union des  
producteurs  
agricoles

PROMUTUEL

Hydro  
Québec

La corporation  
des maîtres électriciens  
du Québec

